

THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN



Madame, Monsieur,

La société Philips, qui fabrique l'appareil d'assistance respiratoire que vous utilisez, a émis une alerte de sécurité (FSN –Field Safety Notice) concernant la mousse insonorisante présente dans votre dispositif médical.

Selon les premières analyses du fabricant, cette mousse serait susceptible de se dégrader dans le temps, en fonction des conditions d'utilisation, avec de possibles effets sur la santé.

Aucun incident ayant eu des conséquences pour les patients n'a été enregistré à ce jour par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) en France.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des informations ainsi que des recommandations émises par l'ANSM, en date du 8 juillet 2021 ⁽¹⁾, en concertation avec les sociétés savantes (médecins experts), le corps médical, les représentants des prestataires d'assistance respiratoire à domicile et les associations de patients.

La recommandation de l'ANSM est de poursuivre votre traitement avec le dispositif médical de marque Philips que vous utilisez.

En tant que patient équipé d'un appareil à ventilation en pression positive continue (PPC), et sur recommandation de l'ANSM, vous serez contacté par notre société pour organiser le remplacement ou la réparation de votre dispositif médical au fur et à mesure de la mise à disposition des pièces ou des équipements par le fabricant Philips.

La date de notre intervention sera fonction de la disponibilité des matériels de réparation et de remplacement, laquelle devrait s'échelonner sur les 9 prochains mois selon le fabricant Philips.

Nos équipes sont mobilisées sur ce sujet et se tiennent à votre disposition pour toute question que vous pourriez vous poser.

Gabriela GABRIEL

Directrice Générale LVL Médical

¹ <https://ansm.sante.fr/actualites/rappel-de-ventilateurs-et-appareils-de-ppc-philips-actualisation-de-la-conduite-a-tenir>